

DIPLOME

Après validation de la totalité des blocs de compétences et des stages cliniques, obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de **niveau IV (niveau baccalauréat)** est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS).

SUITE DE PARCOURS

Possibilité de devenir auxiliaire de puériculture, assistant de soins en gérontologie, agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, d'obtenir divers diplômes universitaires., et de suivre la formation Infirmière après 3 ans d'exercice en tant qu'AS.

SE RENDRE L'IFAS DE TONNERRE

L'IFAS se situe à l'intérieur du parc du Centre Hospitalier d'Auxerre



Contact
INSTITUT DE FORMATION
AIDE-SOIGNANT
Centre hospitalier du Tonnerrois
Chemin des Jumériaux
89700 TONNERRE
☎ 03 86 54 34 81
Mail : ifas@ch-tonnerre.fr
www.gh-union.fr
SIRET : 268 900 25500129
N° Act : 2689P001489
APE : 8532 Z



Institut de Formation D'Aide-Soignant(e)s

FORMATION AIDE SOIGNANT EN CURSUS PARTIEL

Diplôme d'Etat certifié par le Ministère du travail, de la santé
et des solidarités—Code RNCP 35830

Vous êtes titulaire d'un diplôme Assistant de Régulation Médicale

L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)s est rattaché au Centre Hospitalier du Tonnerrois. Sa capacité d'accueil totale autorisée est de 35 élèves.

✍ Taux d'obtention du diplôme 2024 : 82 %

✍ Taux de satisfaction de la qualité d'enseignement 2024 : 100 %

✍ Taux d'abandon 2024 : 24 %

CONDITIONS D'ACCES

- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'y a pas de limite d'âge supérieur)
- Être titulaire du diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (ARM)

Vous pouvez rentrer soit en formation initiale, soit en formation professionnelle continue, soit en apprentissage avec le CFA sanitaire et social de Dijon.

EPREUVE DE SELECTION

L'inscription aux épreuves de sélection est gratuite, le dossier est à télécharger sur le site de l'IFSI-IFAS d'Auxerre (<https://ifsi-ifas-auxerre-tonnerre.fr/>)

Les épreuves de sélection se déroulent à Auxerre et concernent les IFAS d'Auxerre et Tonneville.

La sélection des candidats est effectuée par un jury (un formateur et un aide-soignant) sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant.

Le classement est établi suivant la note de l'épreuve d'admission en liste principale ou liste complémentaire. La liste complémentaire est consultée en cas de désistement.

DOSSIER MEDICAL (VACCINATIONS OBLIGATOIRES)

- ◆ Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS
- ◆ Vaccination schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée
- ◆ DTP (Diphtérie - Tétanos - Polio)

FINANCEMENT ET COUT DE LA FORMATION

Les frais de scolarité s'élèvent à **6 487 euros (tarif 2024)**. Ils peuvent être pris en charge par différents types d'organismes en fonction de votre statut.

Les élèves doivent s'acquitter des droits d'inscription d'un montant de **184 euros** hormis les promotions professionnelles.

Différents types de prise en charge sont proposés en fonction de votre statut :

Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (CRBFC), France Travail, l'employeur,...

Renseignez-vous auprès de votre employeur pour connaître les différents organismes de prise en charge.

Vous pouvez faire une demande de devis auprès du secrétariat de l'IFAS ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : ifas@ch-tonnerre.fr

DEROULEMENT ET DUREE DE LA FORMATION

- 16 semaines d'enseignement théorique en cours : 553 heures
- 17 semaines d'enseignement clinique en stage : 595 heures

Soit un total de 1148 heures d'enseignement théorique et clinique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les personnes titulaires d'un titre professionnel d'Assistant de Régulation Médicale (ARM) ont une dispense de formation pour les modules 2 et 9 et un allègement pour les modules 3, 4, 6 et 10.

Bloc 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.

Module 4 : Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement.

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage.

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Informations.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'élève sera apte à:

- ◆ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- ◆ Collaborer avec l'infirmière aux projets de soins personnalisés du patient dans le champ de ses compétences.
- ◆ Assurer des prises en soins adaptées à l'état de la personne (état de santé altéré en phase aigüe ou stabilisé)
- ◆ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

LES MODALITES D'EVALUATION

A l'IFAS:

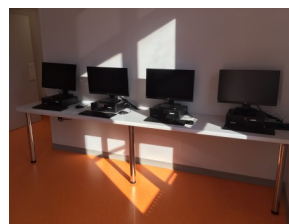
L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8/20. L'élève peut redoubler une fois et a droit à deux sessions d'évaluation par année de formation.

En stage :

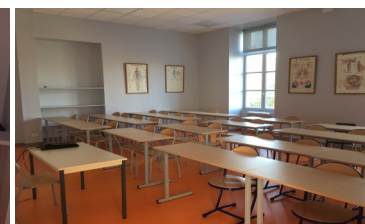
Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué au cours des différents stages par un tuteur de stage. Au terme des stages, le bilan des acquisitions est soumis en CVAR (Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats). Selon la décision de la CVAR, un stage de rattrapage peut-être envisagé.

MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES

Salle informatique



Salle de cours



Salle de TP



MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES

L'équipe pédagogique est composée de deux formatrices infirmières et de divers intervenants (médecins, psychologues, aides-soignants, ergothérapeutes,...) qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.

RESTAURATION

SELF HOPITAL : Possibilité de se restaurer au self de l'hôpital.

ES-

PACE REPAS à l'IFAS : Au rez-de-chaussée, un point de restauration avec deux fours micro-ondes, un réfrigérateur, un point d'eau, tables et chaises.